



Dettes des associations qualifiées pour un Championnat National

**Destinataires : LIGUES REGIONALES, COMITES
DEPARTEMENTAUX**

Nombre de pièces jointes : 1

Les compétitions organisées par la FFBB sont réservées exclusivement aux associations en règle avec les trésoreries fédérale, régionales et départementales.

Article 514- Obligations financières - (Février 95)

Pour participer aux épreuves sportives organisées sous la tutelle de la Fédération, les associations sportives ne doivent pas avoir de dette envers la trésorerie fédérale, régionale et départementale.

C'est pourquoi nous vous demandons de bien vouloir remplir le tableau joint en listant les clubs qualifiés pour un Championnat National et ayant des dettes auprès de votre structure.

Merci de bien vouloir nous renvoyer le document **par retour d'email** (et au plus tard pour dimanche 29 Juin) à sportive@ffbb.com

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Jean Marc JEHANNO Président de la CFS	Sébastien DIOT Directeur du Pôle Territoires	Thierry BALESTRIERE Secrétaire Général
Référence	2014-06-24 4-SPORTIVE Dettes des associations qualifiées pour un Championnat National VFIN	